



PRIMER EJERCICIO – PARTE B

10 de julio de 2026

La Commission prend des mesures pour rendre les logements plus abordables en Europe

Strasbourg, le 16 décembre 2025

En présentant aujourd'hui le tout premier plan européen pour des logements abordables, la Commission s'attaque à l'un des besoins les plus préoccupants des citoyens européens: l'accès à des logements abordables, durables et de qualité.

Confrontés à une hausse moyenne de plus de 60 % pour les prix de l'immobilier et de plus de 20 % pour les loyers au cours des dix dernières années, des millions d'Européens peinent à trouver un logement à la portée de leur bourse. En se répercutant sur la mobilité de la main-d'œuvre, l'accès à l'éducation et la fondation de familles, la crise du logement entrave à la fois la compétitivité de l'économie de l'UE et notre cohésion sociale. Pour faire face à cette crise, un effort véritablement européen ancré dans les réalités locales est nécessaire.

La Commission entend donc soutenir les États membres, les régions et les villes en intervenant là où elle peut apporter une valeur ajoutée européenne. Le plan vise essentiellement à augmenter l'offre de logements, stimuler les investissements et les réformes, aborder le problème des locations de courte durée dans les zones tendues et apporter une aide aux personnes les plus touchées.

Le plan propose des mesures en faveur d'un secteur de la construction et de la rénovation plus productif et plus innovant afin de remédier à l'inadéquation entre l'offre et la demande de logements dans le cadre d'une stratégie européenne pour la construction de logements. Le train de mesures comprend également une communication et une recommandation du Conseil sur le nouveau Bauhaus européen. Catalyseur de la transition propre, de l'innovation et de la bioéconomie, le nouveau Bauhaus européen soutient des projets à la fois durables, abordables et de qualité, principalement dans le secteur de l'environnement bâti. L'Académie du nouveau Bauhaus européen assure la reconversion et le perfectionnement au sein de l'écosystème de la construction dans une optique de durabilité et de circularité, et soutient l'innovation et la recherche dans le secteur.

La révision des règles de l'UE en matière d'aides d'État assouplira les conditions dans lesquelles les États membres peuvent soutenir financièrement les logements abordables, ainsi que les logements sociaux. La Commission collaborera avec les autorités nationales, régionales et locales pour simplifier les règles et les procédures qui restreignent l'offre de logements, en mettant particulièrement l'accent sur la planification et l'octroi de permis. Une nouvelle initiative législative sur les locations de courte durée sera lancée pour soutenir les zones tendues.

À ce jour, la Commission a mobilisé des investissements importants (43 milliards d'euros) en faveur du logement et continuera de le faire dans le cadre du prochain budget à long terme de l'UE. Elle met également au point une nouvelle plateforme paneuropéenne d'investissement en coopération avec la Banque européenne d'investissement, les banques nationales et régionales de développement et d'autres institutions financières internationales.



Le plan, qui s'attaque de manière globale aux causes sous-jacentes de la crise, sera particulièrement utile s'agissant des personnes les plus touchées: jeunes, étudiants, travailleurs essentiels, personnes à faibles revenus et autres groupes défavorisés. La Commission mobilisera de nouveaux investissements en faveur du logement étudiant et du logement social et aidera les États membres à mettre en place de meilleures solutions pour les sans-abri sur la base des principes de la priorité au logement (Housing First).

Prochaines étapes

Le plan européen pour des logements abordables est la première étape de l'aide apportée aux États membres en vue de la fourniture de logements plus abordables, durables et de qualité dans toute l'Europe. La Commission va à présent se concentrer sur sa mise en œuvre. Une nouvelle alliance européenne pour le logement, entre les États membres, les villes, les régions, les institutions de l'UE, les fournisseurs et organismes gestionnaires de logements, les partenaires sociaux, l'industrie et la société civile, orientera la mise en œuvre du plan. La Commission présentera un rapport sur l'état d'avancement des travaux avant la fin de son mandat actuel. Il est également essentiel de maintenir la dynamique politique nécessaire pour résoudre cette crise, c'est pourquoi la Commission a annoncé que le tout premier sommet européen sur le logement se tiendra en 2026.

Contexte

La résolution de la crise européenne du logement est l'une des priorités définies dans les orientations politiques de la présidente von der Leyen. Avec la nomination de son tout premier commissaire au logement en décembre 2024, l'UE a étendu ses responsabilités pour aider les États membres et les autorités régionales et locales à trouver des solutions concrètes. L'engagement à rendre le logement plus abordable et plus durable a été réaffirmé dans le discours sur l'état de l'Union de 2025.

En octobre 2025, le Conseil européen a invité la Commission à présenter un plan ambitieux pour un logement abordable dans le respect de la subsidiarité et des compétences nationales; la présidence du Conseil de l'Union européenne a fait de même dans ses conclusions de décembre 2025. La Commission a également travaillé en étroite collaboration avec la commission spéciale HOUS du Parlement européen.